

Assemblée générale du 7 octobre 2017

Proposition de résolution n°1 : Réformer la démocratie

Proposée par UEF Auvergne-Rhône-Alpes

1 L'Union des Fédéralistes Européens - France

2 • Considère que :

- 3 o Le progrès et le renforcement de la démocratie a toujours été au cœur de la pensée et de
4 l'action fédéraliste ;
5 o La démocratie doit s'exercer à tous les niveaux (du local au mondial).

6 • Observe que :

- 7 o Au niveau national de nombreux facteurs indiquent que son exercice est défaillant : taux
8 d'abstentions importants ainsi que la montée des populismes ;
9 o De plus, la démocratie est souvent inexistante en dehors du niveau national.

10 C'est pourquoi l'UEF s'engage à faire campagne pour réformer la démocratie :

11 • Au niveau local :

- 12 o En favorisant davantage de pouvoir et des moyens financiers accrus aux régions et aux
13 intercommunalités ;
14 o En utilisant favorisant au maximum l'outil de démocratie participative.

15 • Au niveau national :

- 16 o En soutenant le renforcement des partis politiques au niveau européen tout en favorisant
17 une évolution vers des partis politiques transnationaux ;
18 o En mettant la pression sur les partis politiques pour qu'ils se positionnent clairement sur
19 le projet européen.

20 • Au niveau européen :

- 21 o En remplaçant les 73 députés européens britanniques par des députés élus sur des listes
22 transnationales ;
23 o En encourageant l'europanisation des partis politiques nationaux, pour qu'ils intègrent
24 la dimension européenne dans leur positionnement politique et agissent comme force de
25 proposition sur le projet européen, notamment lors des élections européennes.
26 o En soutenant la résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur l'amélioration du
27 fonctionnement de l'UE en mettant à profit le potentiel du Traité de Lisbonne, concernant
28 notamment la transparence du processus décisionnel, le fonctionnement du Conseil de
29 l'UE et du Conseil européen, l'élection du président de la Commission, la gouvernance
30 démocratique de la zone euro, et la révision du règlement sur l'ICE.

- 31 o En soutenant les résolutions du Parlement Européen basées sur les rapports
32 VERHOFSTADT et BRESSO / BROK

33 • Au niveau mondial :

- 34 o En soutenant le respect du droit pénal international par le développement de la Cour
35 Pénale Internationale ;

- 36 o En soutenant la campagne pour une Assemblée Parlementaire des Nations Unies (UNPA).